

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les fêtes de la République

La fête du centenaire de la naissance de Victor Hugo est un grand spectacle que la République a donné au monde entier.

Il appartient, en effet, à la République de commémorer ses grands hommes, de perpétuer dans le souvenir les exemples qu'ils furent de leur vivant.

Il n'appartient qu'à la République d'agir ainsi, car toute monarchie verrait une censure de ses actes, une négation de sa supériorité usurpée, dans la célébration d'un génie, dans l'élan reconnaissant d'un peuple pour la façon dont ce génie a accompli sa fonction.

Supposez, par invraisemblance, que nous nous trouvions sous la domination d'un d'Orléans, d'un Bonaparte ou d'un Bourbon : Tout ce que le cléricalisme vomit d'injures, jadis, se retrouverait pour couvrir les acclamations de la foule. Le trône étayé par l'autorité, se dresserait contre le buste, porté par l'admiration du monde. Nous ne verrions pas cette unanimité des louanges, dont nous sommes bien un peu surpris, mais que nous acceptons tout de même, d'où qu'elles viennent, comme un hommage d'autant plus précieux que pour certains, il est forcé.

Un Bonaparte se souviendrait des *Châtiments*, et interdirait sans doute toute manifestation publique. Tout juste aurait-il toléré la représentation des *Burgraves*.

La République seule pouvait créer cet élan, étendre cet enthousiasme et contraindre les Lemaître à des *mea culpa* de ce qu'ils écrivent naguère, les obliger à une palinodie de plus. C'est la revanche des faits contre les phrases ; c'est l'aveu d'impuissance des forces aveugles du nationalisme contre la force éclairée de la raison républicaine et nationale.

L'Europe presque entière s'est associée à cette fête ; prenons cela comme cela doit être pris, c'est-à-dire pour une courtoisie à l'égard de la France et la preuve que notre pays n'est pas si déconsidéré que nos ennemis et ses ennemis, les patriotes professionnels, le prétendent.

Le triomphe de Victor Hugo est le triomphe de la République parce qu'en l'acclamant on acclame l'homme qui fut l'adversaire des potentats, la victime de César, le négateur des prêtres, le protagoniste de la pensée libre, plus qu'un génie, un émancipateur.

Le jour où l'on fit à Hugo les obsèques civiles que l'on sait, ce jour-là il y eut moins d'obscurantisme sur la patrie, et Paris eut un rayon de plus.

C. J.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 27 février 1902 (matin)

Le président donne lecture d'une dépêche apportant les félicitations du président de la Chambre Serbe à l'occasion du centenaire de Victor Hugo.

La Chambre reprend la discussion du budget de la guerre.

M. Devèze dépose une motion tendant à supprimer pour les mariages des officiers et des sous-officiers rengagés toutes les demandes en autorisation.

Le général André demande le renvoi de cette motion et qu'elle soit réservée et renvoyée après le budget et la motion Devèze est rejetée par 263 voix contre 179.

M. Paul Narbonne parle en faveur du « vin aux soldats. »

On sait que l'année dernière la Chambre vota un crédit de 317,000 fr. pour distribution de temps en temps de vin, de bière, de cidre aux troupes.

Mais le gouvernement n'a déposé aucun projet tendant à étendre d'une manière régulière ces instructions.

M. Narbonne se plaint de cette négligence. M. Caillaux répond que ce sont des charges qu'on va créer.

Mais malgré cette intervention, l'amendement Narbonne est adopté par 311 voix contre 167.

Séance de l'après-midi

M. Aynard préside. La Chambre revient au budget de la guerre. M. Chauvin approuve le ministre d'avoir ordonné la substitution dans quelques places de guerre du système des achats divers à celui des adjudications.

M. Ch. Bernard se plaint de ce que des avoines étrangères au lieu d'avoines françaises soient fournies aux chevaux de l'armée.

M. le général André répond qu'il ordonnera une expertise s'il y a lieu.

Sur le chapitre 26, M. Vaillant réclame un supplément de 5 millions afin d'ajouter à la ration quotidienne du soldat actuellement insuffisante, 60 grammes de viande et 30 grammes de saindoux.

Cet amendement est adopté par 417 voix contre 32.

M. Chauvin parle ensuite sur « les conserves » qui sont souvent très mauvaises et proviennent des maisons étrangères.

Le ministre de la guerre répond qu'aujourd'hui toutes les mesures sont prises pour éviter de telles choses.

La disjonction du budget de la suppression des conseils de guerre est prononcée.

Sur le chapitre 38, M. Vaillant demande la suppression des conseils de guerre.

Cet amendement est repoussé par 463 voix contre 63.

Et la séance est levée.

Séance du 28 février 1902 (matin)

M. Cochery préside.

La Chambre continue le budget de la guerre. M. Gros soutient un amendement tendant à la suppression des conseils de révision lesquels constituent la juridiction de cassation en matière de justice militaire.

Cet amendement est repoussé par 340 voix contre 177.

M. Sembat demande la suppression des conseils de révision et des conseils de guerre.

Par 379 voix contre 133, la motion de M. Sembat est repoussée.

M. Breton parle contre les compagnies de discipline et dépose une motion relative à la réforme complète de ces compagnies.

Cette motion est adoptée.

Séance de l'après-midi

La Chambre reprend la discussion du budget de la guerre.

On en est au chapitre 40 relatif au service de la remonte.

Plusieurs amendements déposés par MM. Dasque et de St-Quentin, sont repoussés.

M. Berry fait voter une motion invitant le gouvernement à présenter un projet allouant une pension aux anciens soldats ayant accompli 7 ans de service sous l'empire de la loi de 1832.

Une motion tendant à appliquer aux ouvriers militaires la loi sur les accidents du travail est votée.

Sénat

Séance du 27 février 1902

Le Sénat vote un projet étendant aux œuvres de sculpture, qui en étaient jusqu'ici exclues, le bénéfice de la législation protégeant la propriété artistique.

On continue la marine marchande.

Sur l'article 2, M. Poirrier développe longuement un amendement que combat M. Raynal, rapporteur, montrant que le dit amendement tend à substituer dans tous les cas la compen-

sation d'armement à la prime à la navigation. Encore combattu par MM. Millerand et Peytral, l'amendement Poirrier est défendu par M. Antonin Dubost.

On demande le renvoi dudit amendement à la commission, et malgré les efforts de M. Raynal, le renvoi est prononcé par 156 voix contre 119.

La délibération se trouve ainsi interrompue, mais la commission déclare être en mesure de la reprendre demain.

Et la séance est levée.

Séance du 28 février 1902

Le Sénat revient à la marine marchande.

Sur l'article 2, M. Raynal, rapporteur, expose que la commission a modifié le projet en conséquence du renvoi qui lui a été fait hier, de l'amendement Poirrier. Les modifications auront pour effet de réduire à 10 ans la durée d'application de la loi et d'en ramener l'effet utile de 15 à 12 ans. Les primes à la navigation seront ainsi sensiblement réduites. De plus les sommes à déboursier par le Trésor à titre de compensation d'armement seront diminuées. Ces deux causes auront déjà pour effet une économie de 35 millions pour la période prévue de 12 années.

L'article 2 est adopté ; l'article 3 est adopté également par 200 voix contre 31, à l'exception d'un paragraphe sur lequel porte un amendement de M. Gauthier, relatif aux voiliers. Sur l'article 4, l'amiral de la Jaille développe en faveur des marins un amendement que combat le rapporteur.

Combattu également par le gouvernement, l'amendement La Jaille, qui est en somme secondaire, est adopté par 177 voix contre 66.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi, la séance est levée.

Au Transvaal

Heureux mouvement des Boers

Lord Kitchener télégraphie :

« Prétoria 25 février.

» Six cents Boers venant du sud et poussant devant eux des bestiaux, tentèrent dans la nuit du 28 février de passer à la droite de l'avant-poste du colonel Byng, au sud de Bothasberg, où le colonel Byng rejoignait la gauche de Remington. Un certain nombre de Boers réussirent de passer en abandonnant tout. Les Boers laissèrent dans le voisinage immédiat 15 morts et 6 blessés. »

Les anglais ont eu 20 tués dont 2 officiers et 38 blessés dont 5 officiers.

Capture d'un convoi anglais

Le War Office a reçu le télégramme suivant, daté de Prétoria 24 février :

« Un convoi anglais parti de Wolarantad, où se trouve la colonne Von Denop, a été attaqué, à 10 milles au sud-ouest de Klerksdorp, et capturé après un vif engagement. »

» L'escorte se composait du 5^e bataillon de yeomaury, de trois compagnies de fusiliers du Northumberland et de deux canons. »

INFORMATIONS

A la Chambre

Le canal des Deux-Mers

On a distribué jeudi le rapport fait par M. Honoré Leygue, au nom de la Commission chargée d'examiner la proposition de loi de M. de l'Estourbeillon tendant à autoriser les enquêtes préalables à l'exécution du canal des Deux-Mers.

Après un minutieux examen de la question, le rapport conclut en proposant à l'examen de la Chambre le projet de résolution suivant :

Article unique. — Seront immédiatement ordonnées les enquêtes concernant le canal des Deux-Mers suivant les règles déterminées par

le titre 1^{er} de la loi du 3 mai 1841, afin s'il y a lieu, de faire ensuite déclarer d'utilité publique les travaux de construction dudit canal.

Des dispositions expresses seront prises, le cas échéant, pour que l'utilisation à ces enquêtes des projets, avant-projets, pièces ou documents quelconques appartenant à des Sociétés ou des tiers ne puissent dans aucun cas constituer un avantage direct ou indirect pour ces Sociétés ou tiers en vue de leur procurer un droit quelconque à une concession éventuelle.

L'accident Waldeck-Rousseau

Un accident est arrivé hier soir à M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil.

C'est à onze heures moins le quart que l'événement s'est produit. M. Waldeck-Rousseau venait d'assister au banquet de la presse suburbaine, qui avait eu lieu au restaurant Bonvalet, boulevard du Temple. Il était en voiture avec son neveu et chef de cabinet, M. René Waldeck-Rousseau ; le cheval filait au grand train, dans la rue de Réaumur, lorsque peu avant d'arriver au croisement de celle-ci et de la rue Montmartre, le cocher voulut se garer du tramway électrique « les Lilas-Place d'Opéra », qui venait vers lui.

Il fit obliquer la voiture à gauche ; mais, par une coïncidence regrettable, un autre tramway, qu'il ne voyait pas et qui arrivait en sens inverse, vint temponner l'avant-train et faire voler en éclats les vitres de la voiture.

La commotion fut terrible pour les deux voyageurs que celle-ci contenait. M. Waldeck-Rousseau fut violemment projeté la tête en avant contre les montants des vitres, dont les éclats vinrent, par surcroît, le blesser assez sérieusement. Son neveu, plus heureux, en fut quitte pour une forte contusion aux jambes.

Le président du Conseil se dégagea comme il put, le visage inondé de sang.

La rue Réaumur, le soir, est assez déserte ; aucune pharmacie ne se trouvant à proximité, M. René Waldeck-Rousseau héla une voiture de place, y fit monter son oncle et le ramena au ministère de l'intérieur.

Les docteurs Rabinsky et Poirier, accourus auprès de lui, ont procédé aux pansements nécessaires et ont communiqué le bulletin suivant :

« Contusion sérieuse de l'épaule gauche ; nombreuses plaies de la face et du cuir chevelu par éclats de verre ; bosse sanguine frontale gauche énorme. »

Les médecins demandent un repos absolu pendant quelques jours.

La bosse frontale énorme dont il est parlé dans le bulletin ci dessus est placée, a déclaré M. René Waldeck-Rousseau, juste au dessus de l'œil. Le président du Conseil se plaint de ressentir une violente douleur à l'épaule gauche.

Il ne sera pas complètement rétabli, pense-t-on, avant une quinzaine de jours. C'est, a-t-il dit à ses intimes, ce qui le chagrine le plus, car il craint que son repos forcé ne soit préjudiciable à la marche des affaires de l'Etat.

Commission de l'Armée

La commission de l'armée a repoussé le texte sénatorial qui avait décidé que pourraient être nommés caporaux après quatre mois de service les militaires ayant justifié avant leur incorporation de certaines aptitudes.

La commission a maintenu l'obligation de six mois de service pour les nominations de caporaux, et a adopté un contre projet de M. Forest, d'après lequel quatre mois de service seront, à l'avenir, suffisants dans le

grade de brigadier pour passer sous-officier. M. Forest a été nommé rapporteur. M. d'Alsace a été ensuite nommé rapporteur des différentes propositions relatives aux engagements et aux rengagements des sous-officiers et soldats. Il a été invité à établir d'urgence son rapport et à le soumettre dès lundi à la commission.

Le canal de Panama

Les agences communiquent aux journaux la note suivante : « Les actionnaires de la nouvelle compagnie du canal de Panama ont tenu, cet après-midi, une assemblée générale extraordinaire à l'hôtel Continental. Dès l'ouverture de la séance, le président, M. Marius Bo, a donné lecture du télégramme suivant, émanant du consul général de Colombie, à Paris, et parvenu au conseil d'administration de la Compagnie nouvelle, jeudi soir, à cinq heures et demie :

« La compagnie du canal ne pourra pas transférer à une nation étrangère la concession du canal sans modifier préalablement, avec l'accord de la Colombie, le contrat primitif des articles 21 et 22 des statuts. »

» La proposition suivante, lue à l'assemblée par le président, a été votée à une grande majorité :

« L'assemblée, approuvant l'attitude du conseil d'administration de la Compagnie nouvelle, décide, en présence du télégramme du consul de Colombie, à surseoir à la prise de tout engagement. »

La taxe des journaux

La Commission du budget s'est réunie jeudi matin sous la présidence de M. Mesureur. Les Syndicats de la presse parisienne et de la presse départementale ont été entendus sur le tarif des journaux.

Ils ont déclaré être absolument d'accord pour demander l'adoption du tarif réduit à 1 centime par exemplaire jusqu'à 50 grammes, avec application de moitié de ce tarif aux journaux de province.

M. Mougeot, sous-secrétaire d'Etat des postes entendu sur le même projet, a déclaré que la réforme amènera une augmentation de trafic pour la poste et que cette augmentation nécessitera un effort nouveau de l'administration qui se traduira par des dépenses de personnel et de matériel.

M. le sous-secrétaire d'Etat n'a envisagé que le côté technique de la question, le côté financier étant exclusivement de la compétence du ministre des finances.

Après le départ de M. Mougeot, la Commission a adopté le tarif de 1 centime proposé par M. Sembat.

CHRONIQUE LOCALE

Commission Départementale

Séance du 28 février 1902

Présents : MM. Iscard Président, Pradines, Laparra, Longpuech, Peyrichou, Malvy, père et Relhié, secrétaire.

M. le Préfet assiste à la séance.

Cieurac. — Réparation à la fontaine de Pouget. — Accordé 50 fr.

St-Paul-de-Vern. — Réparations aux fontaines. — Accordé 50 fr.

St-Projet. — Réparation au lac de Bousquet. — Accordé 50 fr.

Grézels. — Construction d'un ponceau. — Accordé 75 fr.

Cornac. — Réparations au cimetière. — Accordé 200 fr.

Saillac. — Réparation à une puisarde. — Accordé 30 fr.

Belmontet. — Réparations aux toitures de l'église. — Accordé 30 fr.

Cras. — Réparation à l'église. — Accordé 80 fr.

Montdoumerc. — Réfection du mobilier scolaire. — Accordé 30 fr.

St-Céré. — Travaux à la cour de l'école de garçons. — Accordé 50 fr.

Bac de Pinsac. — Acquisition d'une maisonnette. — Rectification.

Mandats émis en janvier 1902. — Acte est donné.

Séance du 1^{er} mars

Espagnac Sainte-Eulalie. — Chemin n° 4, avant-projet. — Approuvé utilité publique.

Goujonnac et Pomarède. Chemin n° 7. Approuvé utilité publique.

Duravel et Montcabrier. — Chemin n° 5. Approuvé utilité publique.

Soulomès. — Classement d'un chemin ordinaire (n° 1 de Soulomès à Fontanes). — Adopté.

Montcabrier. — Classement d'un chemin ordinaire (n° 2 du chemin de grande communication n° 8 à la limite du Lot-et-Garonne). — Adopté.

Luzech. — Classement de 2 chemins ordinaires : 1^o chemin n° 15 du pont métallique de Luzech au pont suspendu de notre Dame de l'île.

2^o Chemin n° 16 de Caix à Fage.

La commission prononce le classement du chemin n° 16 et ajourne celui du n° 15.

Lamadeleine. — Déclassement du chemin n° 16. — Approuvé.

Emprunt à la caisse des retraites pour la vieillesse. — Autorisation accordée.

Pensions aux vieillards infirmes incurables.

Escabasse Jean, de Larroque-des-Arcs, 70 francs.

Laveyssière Jean, de Grézels, 100 francs.

Cassan Jeanne, de Saint-Chamarand, 120 francs.

Ayral Jean-Etienne, de Cajarc, 120 fr.

Ayral Victorine, de Cajarc, 120 francs.

Assistance médicale gratuite. — Un appareil orthopédique. — Accordé.

Les treize jours

Nous avons signalé sommairement dans un précédent numéro le vote de la Chambre relatif à la période d'exercices de treize jours imposée par la loi aux hommes de l'armée territoriale.

Il est important de bien définir la portée du vote intervenu au cours de la séance de mercredi après midi.

La Chambre venait de repousser un amendement de M. Zévaès et de plusieurs de ses collègues, tendant à une diminution de crédit des paragraphes 3 et 4 du chapitre 16 du budget de la guerre, « pour arriver à la suppression des périodes d'exercices de treize et de vingt-huit jours. »

Moins exigeant, M. Gouzy a demandé ensuite à diminuer le même chapitre d'une somme de 1 million 607,772 fr., « afin de supprimer, en 1902, l'appel des territoriaux. »

L'amendement de M. Gouzy a été adopté par 273 voix contre 230.

Le résultat de ce vote que, au cas où le Sénat ferait sienne cette disposition, il n'y aurait pas, en 1902, de période d'exercices de treize jours pour les soldats de l'armée territoriale, sans d'ailleurs que cette suppression permette actuellement de rien préjuger pour les années suivantes.

Baccalauréat

Séance de mars 1902

Baccalauréat de l'enseignement secondaire classique (lettres-mathématiques). Baccalauréat de l'enseignement secondaire moderne (lettres-sciences, lettres-mathématiques).

Une session extraordinaire pour le baccalauréat (examens ci-dessus) s'ouvrira devant la Faculté des sciences de Toulouse, le lundi 17 mars 1902.

Cette session est exclusivement réservée aux candidats qui justifient d'un précédent ajournement.

Les compositions auront lieu, pour tous les candidats à la Faculté des sciences le lundi 17 mars, à 6 heures 3/4 matin.

L'oral commencera le mardi 18 à 8 heures du matin.

Inscriptions du 1^{er} au 12 mars.

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des Grands Magasins du Printemps de Paris que nous publions aux annonces.

CAHORS

Armée

Par décret du président de la République, sont nommés dans le cadre des officiers de réserve d'infanterie : MM. Roustit François-Urbain-Juste, adjudant d'infanterie en retraite, Arnault Paul-Bernard-Eugène, ex-sous-officier de l'armée active.

Gare de Cahors

M. Delcaillau, chef de gare à Cahors, est mis à la retraite. M. Gilet, chef de gare à Auray, passe en la même qualité à Cahors.

M. Parlange, chef de district à Cahors, est nommé au même emploi à Aubusson (Creuse). M. Borgeois, chef de district à Aubusson, est désigné pour Cahors.

Conférence de la Mairie

M. Roustan, le distingué professeur de philosophie du lycée Gambetta, continuera ce soir samedi, à 8 h. 1/2, dans une des salles de l'hôtel de ville, la brillante série de ses causeries par « l'évolution pénale. »

Ecole municipale de dessin

Nous rappelons aux pères de famille et aux industriels que les cours de dessin ont lieu les mardi, mercredi, jeudi, et vendredi de chaque semaine.

Conférence de garnison

Samedi 8 mars, à 1 heure de l'après-midi, dans la salle d'honneur de la caserne du 7^e d'infanterie, une conférence de garnison sera faite par M. le commandant de Bermond d'Auriac, du 10^e dragons.

« La cavalerie en liaison avec les autres armes ; la cavalerie allemande et italienne. »

MM. les officiers de réserve et de territoriale sont invités à y assister (tenue militaire).

Tribunal correctionnel

Audience du 27 février

Pierre Bertieu, âgé de 50 ans, né à Fabrègues (Hérault), et Adrien Thomas, âgé de 49 ans, né à Lus-la-Croix-Haute (Drôme), surpris en flagrant délit de vagabondage sont condamnés à quinze jours d'emprisonnement chacun.

J. P..., âgé de 64 ans, cultivateur aux Mesures, commune de Saint-Paul-Labouffle, prévenu d'avoir, le 19 décembre dernier outragé par paroles, gestes ou menaces, le sieur Victor Ticou, porteur de contraintes, pour l'arrondissement de Cahors, dans l'exercice où à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, est condamné à 16 fr. d'amende avec bénéfice de la loi de sursis.

M. D..., veuve D..., âgée de 60 ans demeurant à Laramière, inculpée de violences et voies de fait envers Arthémon Palis, âgé de 58 ans, métayer chez M. Pechdo, est condamnée à 15 fr. d'amende, avec bénéfice de la loi Bérenger.

Louis Baudel, 57 ans, cultivateur à Albas, qui a chassé sans permis est condamné à 25 fr. d'amende.

Jean Vayssières, 52 ans, aubergiste à Saint-Cernin, est condamné à 50 fr. d'amende, pour avoir chassé en temps prohibé.

Urbain Fayolle, 19 ans, domestique à Valprionde, surpris en action de chasse en temps prohibé est condamné à 50 fr. d'amende.

Le tribunal tenant compte de son jeune âge le fait bénéficier de la loi de sursis.

Théâtre de Cahors

Nous rappelons que c'est demain dimanche, 2 mars, qu'aura lieu sur la scène de notre théâtre une excellente représentation donnée par M. Talbot, « Sociétaire de la Comédie-Française », avec le concours d'artistes d'élite dont il a dirigé lui-même les études et les répétitions.

Deux grands succès :

Le Grand de M. Poirier, comédie en 4 actes de MM. Emile Augier et Jules Sandeau.

Le Bonhomme Jadis, un petit bijou de comédie en un acte de Henri Murger.

Tout le monde voudra assister à cette véritable fête de famille.

Théâtre des Variétés

DIRECTION DONVILLE. — ALLÈES FÉNELON

SEMAINE DE CLOTURE

Samedi 1^{er} Mars pour l'avant clôture, représentation offerte aux dames

France et Russie, drame en 3 actes.

Deux femmes pour un mari, vaudeville en 2 actes.

Dimanche 2 Mars pour les adieux, deux représentations

A 2 h. 1/2, matinée à prix réduits :

Jeanned'Arc, drame historique en 4 actes.

Les trois pendus, vaudeville en 1 acte.

A 8 h. prix ordinaire

Borras ou le crime du petit Condom, Narbonne en 57, drame historique en 3 actes.

Le Rendez-Vous, vaudeville en 1 acte.

Prix et heure ordinaires.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 27 FÉVRIER ET 2 MARS

Allegro Militaire. Sousa.

Le Dieu et la Bayadère (Ouvr.). Auber.

Toujours ou Jamais (Valse). Waldteufel.

Les Noces de Jeannette (Fant.). Massé.

Retraite espagnole. X.

De 3 à 4 heures. Allées Fénelon

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 25 février au 2 mars 1902

Naissance

Mazure Louis-Pierre, plaines de Labarre. Hormière François-Marius, rue de la Banque.

Mariage

Constant Théophile, garçon boucher et Labro Louise sans profession.

Décès

Constant Jean-Pierre, cultivateur, 72 ans, à l'hospice.

Gaubert Eugénie, épouse Mulot, 39 ans, sans profession, rue Brives, 4.

Avis aux personnes désirant représenter des maisons américaines en France

La Chambre de Commerce Franco-Américaine est souvent priée, par certains inventeurs et fabricants d'articles américains, de leur indiquer des personnes en France désirant accepter leur Agence. Nous invitons ces personnes à indiquer leurs adresses.

S'adresser par lettre affranchie (25 c. de port) au Secrétaire: Monsieur H. Duplessis, 336 Manhattan Bldg., Chicago (E. U. d'Amérique).

Arrondissement de Cahors

TOUR-DE-FAURE. — Erection en commune. — Le dossier relatif à l'érection en commune de la section de Tour-de-Faure, est déposé sur le bureau de la Chambre.

Arrondissement de Figeac

ISSENDOLUS. — Par décision de M. l'Inspecteur d'Académie, M^{lle} Gaby, institutrice privée à Bouziés-Bas, est chargée de l'école primaire publique d'Issendolus, en remplacement de M^{lle} Poujoula.

Arrondissement de Gourdon

L'ÉLECTION DE GOURDON

Nos lecteurs ont lu, ici-même, il y a quelques jours, une lettre de M. Louis-Jean Malvy, l'un des candidats radicaux à l'élection législative de Gourdon.

D'une façon générale nous sommes en absolue communion d'idées avec le conseiller général de Vayrac et nous approuverions complètement sa lettre s'il ne faisait vraiment trop bon marché du Congrès qu'il paraît vouloir ignorer et qui se réunira prochainement à Gourdon.

M. Malvy ne niera pas, cependant, l'utilité des Congrès.

Il est indispensable que, dans toutes les élections, la masse des électeurs soit conduite et éclairée par les chefs autorisés du parti républicain qui ont pour premier devoir de mener les troupes à la bataille.

Pour donner une indication utile aux électeurs, les chefs ont besoin de se concerter afin de ne rien livrer à l'imprévu et ne négliger aucune chance de succès et, lorsque le plan de bataille est dressé, ils doivent donner plus que leur opinion : ils doivent décider que la lutte aura lieu dans telle ou telle condition.

Voilà notre façon de voir ; c'est la seule, du reste, qui ait toujours donné de bons résultats.

Or, dans la circonstance, le résultat à atteindre n'est pas de faire triompher X ou Y ; il faut avant tout débarrasser l'arrondissement du député actuel et donner à ce dernier pour successeur un républicain.

C'est un résultat facile à obtenir, personne n'en doute, pas même M. Lachèze ! Pour l'obtenir il faut simplement de l'entente et de l'union.

Comment obtenir cette union d'une façon sérieuse et certaine ?

Notre avis, par un Congrès : Un Congrès large, loyal, indiscutablement accepté par tous les démocrates, par toutes les fractions du parti républicain, depuis les mélinistes... exclus jusque et y compris les socialistes.

J'entends l'objection : qui organisera ce Congrès ?

Est-ce que les chefs du parti, c'est-à-dire les élus RÉPUBLICAINS (conseiller

général, d'arrondissement, maires) ne sont pas qualifiés pour cette besogne ? Est-ce qu'un Congrès organisé par nos élus — élus républicains, s'entend — n'offrirait pas précisément toutes les garanties de loyauté que l'on peut désirer ? Personne n'oserait émettre le moindre doute.

Le moyen de composer un Congrès incontesté, n'est donc pas... l'obstacle... l'obstacle ?... il paraît que c'est la décision à prendre par le Congrès !

Nous sommes de ceux qui estiment que lorsqu'il y a lutte la meilleure solution pour vaincre son adversaire est d'adopter la candidature unique ; mais nous sommes de ceux aussi qui reconnaissent que ce n'est un moyen aisé que lorsque un homme s'impose à un arrondissement.

Lorsque, au contraire, plusieurs candidats croient, à des titres divers, avoir des droits à peu près égaux, la question est plus délicate à trancher.

C'est peut-être le cas à Gourdon. Certes, nous ne voyons pas, quant à nous, le danger qu'il y aurait à adopter la candidature multiple, à condition que tous les candidats prissent le formel engagement de se désister en faveur du plus favorisé au premier tour et de faire campagne, A SES CÔTÉS, au second tour....

Mais nous ne saurions avoir la prétention de dicter son devoir au Congrès !

Nous demandons seulement que ce Congrès soit composé de façon à inspirer la plus large confiance à tout notre parti et si après cela, il estime que la condition indispensable du succès est la candidature unique, il saura certainement faire passer sa conviction dans l'esprit des candidats éventuels qui, sans aucun doute, se présenteront devant lui.

Notre but, on le voit, n'est pas de pousser à telle ou telle solution, nous avons simplement cru bon de compléter la lettre de M. Malvy en établissant la nécessité d'un Congrès et, nous croyons que la très grande majorité des électeurs républicains de l'arrondissement de Gourdon partagent notre manière de voir.

A. C.

BULLETIN FINANCIER

La liquidation se passe facilement avec des reports très abordables, en effet sur les principales valeurs, il se sont traités sur le pied de 2 ou 3 0/0 en plus.

Cependant la tenue du marché reste encore hésitante par suite du peu d'affaires nouvelles engagées.

Nous retrouvons le 3 0/0 à 101.15, le 3 1/2 0/0 à 101.80.

Le Crédit Foncier se traite à 737 ; le Comptoir National d'Escompte à 580 ; le Crédit Lyonnais à 1.067 et la Société Générale à 608.

La C^e Française des Mines d'Or est ferme à 115.

Les Chemins français sont sans changement. Le Suez reprend à 3.907.

La Dynamite Centrale se négocie à 740.

Les Etablissements Orosdi-Back sont demandés à 203 et 205.

L'Extérieure clôture à 77,82 ; l'Italien à 99,75 ; le Portugais à 28,55.

Le Serbe 4 0/0 Unifiée s'inscrit à 68,10. Le Turc D se traite à 26,55 ; la Banque Ottomane à 565.

Parmi les Mines d'or. La Johannesburg Cons. Invest. C^e Limited se traite sur le marché de ces valeurs à 98 fr.

CHAPELLERIE NOUVELLE

Attenant le Magasin de Madame BÉDUÉ PARAPLUIES et OMBRELLES

A. BÉDUÉ, FILS

CAHORS, 2, rue de la Liberté, CAHORS

GRAND CHOIX DE CHAPEAUX POUR HOMMES ET ENFANTS

OUVERTURE LE 15 MARS 1902

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Semaine Sainte à Séville

Foire de Séville

COURONNEMENT DU ROI ALPHONSE XIII

A l'occasion des cérémonies de la Semaine Sainte, du 24 au 29 Mars, et de la Foire et des Fêtes qui auront lieu à Séville, du 18 au 22 Avril, et du Couronnement du Roi Alphonse XIII, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi de la France et les Compagnies espagnoles, délivrera du 10 Mars au 16 Avril inclus, au départ de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, des billets Aller et Retour de première classe pour Séville, au prix réduit et uniforme de 250 francs par place, avec faculté d'arrêt à divers points du parcours.

Ces billets seront valables jusqu'au 31 Mai inclusivement, dernière date pour l'arrivée du voyageur à son point de départ ; ils donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe « Sud-Express » jusqu'à Madrid, à la condition de payer en outre du prix ci-dessus, le supplément complet pour le parcours effectué dans ce train.

FÊTES DE PAQUES A MADRID

COURONNEMENT DU ROI ALPHONSE XIII

A l'occasion des Cérémonies de la Semaine Sainte et des Fêtes de Pâques, et du Couronnement du Roi Alphonse XIII, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec les Compagnies du Midi de la France et du Nord de l'Espagne, délivrera, du 10 Mars au 15 Mai inclus, au départ des gares de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, des billets d'aller et retour de 1^{re} classe pour Madrid, au prix réduit et uniforme de 200 francs, avec faculté d'arrêt : en France, à Bordeaux, à Bayonne et à Hen-

daye ; et, en Espagne, à tous les points du parcours.

Ces billets seront valables jusqu'au 31 Mai inclusivement, dernière date pour l'arrivée du voyageur à son point de départ ; ils donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe « Sud-Express », à la condition de payer en outre du prix ci-dessus, le supplément complet pour le parcours effectué dans ce train.

Monsieur le Directeur du Monde Moderne 5, rue Saint-Benoît, Paris

Veuillez envoyer un numéro complet et gratuit à l'adresse ci-dessous :

.....

.....

.....

A découper et à envoyer pour être mis à même d'apprécier et de comparer cette Revue de premier ordre. 91

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors

Chez M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

- M^{me} LAVAL, buraliste, boulevard Gambetta.
- Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
- Mlle MOLINIE, buraliste, rue de la Mairie.
- M^{me} V^e VALLIER de BY, buraliste, rue de la Liberté.
- M. FREICHE, buraliste, 55, boulevard Gambetta.
- M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

CHAPELLERIE DE LUXE

à l'ACTUALITÉ

Reprise de l'ancienne MAISON

ALCHIÉ

G. LALEMAN
GENDRE ET SUCCESSEUR
8, RUE DE LA MAIRIE

Cannes

Parapluies

Ombrelles

MODES POUR DAMES

OUVERTURE DU MAGASIN LE 10 MARS 1902

INSTALLATION NOUVELLE

A PARTIR DU 1^{er} AVRIL

Grande Chapellerie en tous genres

AGRANDISSEMENT

ET

Installation Nouvelle de l'ancienne Maison

Rosignol

EUG. COUDERC S^r
17, Rue de la Liberté
CAHORS

OUVERTURE

DU

MAGASIN

Le 15 MARS 1902

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Couv. Pluie
	maxima	minima		
28 Vend.	+ 14	+ 6	748.5	Couv.
1 Sam.	+ 14	+ 7	751.5	Pluie

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 138 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Variable

D^r HERBEAU.

A NOS ABONNÉS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

LE PAYS

DES

CHIMÈRES

ADAPTÉ DE L'ANGLAIS

PAR BÉNÉDICT-HENRY RÉVOIL

VIII

L'émeute à bord

Quelles que fussent les bonnes paroles de Victor et de Jean, il leur fut impossible de relever le moral du pauvre Flamand. Victor, qui avait emporté une certaine somme que le capitaine Morel lui avait offerte au départ, alla chercher une billet de banque et le donna à Kuik, qui le remercia avec chaleur et parut quelque peu consolé.

Toutefois, à dater de ce jour, l'existence à bord du Jonas devint intolérable pour le pauvre Flamand. Il s'était mis à espionner tous ses camarades de troisième classe, écoutant aux portes, se glissant derrière les malles, suivant du regard les allées et venues de tout le monde. Il était évident qu'il soupçonnait celui-ci ou celui-là de lui avoir dérobé son pe-

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

tit trésor.

Les passagers irrités de cette façon d'agir, maltraitaient Donatus toutes les fois qu'ils en trouvaient l'occasion et refusaient de frayer avec lui. Lorsqu'on l'attaquait, il se ruait sur ses assaillants, mais il recevait quand même des coups de pieds et des horions de toute sorte, et ses yeux pochés, ses membres meurtris le rendaient hideux à voir. Le Lillois dont nous avons déjà parlé était celui de tous qui lui en voulait le plus.

Donatus se figurait, à tort ou à raison que c'était lui qui avait volé ses quatre billets de banque. Un jour le Lillois se jeta sur Donatus et le frappa au visage. En voyant cela, Victor accourut pour protéger son concitoyen, et Jean se mit de la partie. La mêlée devint terrible sur le pont.

Le capitaine accourut et, après avoir écouté les deux parties, ordonna qu'on mit le Lillois aux fers. Cette punition très méritée redoubla la haine du Français aux longues moustaches, et ceux qui frayaient avec lui se réjouirent pour continuer à vexer le malheureux Flamand.

Le vent favorisait toujours la marche du Jonas, et lorsque un soir le capitaine annonça aux émigrants qu'on arrivait dans les parages de San-Francisco, la joie se manifesta sur tous les visages.

Deux jours après, vers trois heures, les deux amis et leur protégé Donatus causaient ensemble, assis sur un des bancs du mât d'artimon, quand leur conversation fut interrompue par un joyeux hurrah ! poussé au-dessus de leurs têtes. Un matelot, perché sur le hauban,

criait :

— Terre ! terre ! à babord ! c'est la Californie ! voilà San-Francisco !

Le brouillard qui, depuis le matin, avait entouré le Jonas venait de se dissiper, et l'on pouvait voir distinctement, du haut du pont, les rivages de la terre où régnait ce « Yeau d'or adoré ». Une passe s'ouvrait devant eux, c'était « la Porte d'or », autrement dit l'entrée du havre de San-Francisco. Au nord et au sud on pouvait examiner à loisir une chaîne prolongée de montagnes qui fuyaient vers l'horizon lointain. Et devant ces rochers se dressait celui du diable, dont la cime était couverte de cèdres séculaires.

Muets d'étonnement, ivres de plaisir, les passagers examinaient le phare qui s'avance vers la pointe dans la mer, quand le Jonas pénétra dans la baie parsemée d'îlots et assez vaste, — comme chacun le sait, — pour contenir toutes les flottes du monde entier.

Le navire jeta l'ancre au milieu de nombreux vaisseaux de tout tonnage, de toutes nations, tandis que les émigrants pleuraient de joie et poussaient des clameurs enthousiastes, se ruant à babord pour contempler à leur aise l'aspect de cette ville naissant que l'on nomma San-Francisco.

X

San-Francisco

Il fallut recourir à de nombreux bateaux pour transporter à terre les passagers du Jonas. Déjà une soixantaine d'entre eux se trouvaient sur le quai, près de leurs malles et de

leurs divers paquets, attendant l'arrivée des agents de la Compagnie californienne qui devaient faire emporter leurs effets et les conduire aux hangars que les entrepreneurs avaient préparé pour eux, d'après leur contrat.

Pendant ce temps-là, Victor, Jean et Donatus examinaient avec attention les passants de toutes sortes qui vaquaient à leurs affaires ou venaient, en oisifs, assister au débarquement.

Ce n'étaient pas les Mexicains, revêtus de brillants costumes qui attiraient leurs regards, pas plus que les Chinois couverts d'habits étranges, se pavanant avec leurs longues tresses de cheveux, ou les mulâtres couleur de chocolat, voir même les Peaux-Rouges, à moitié civilisés, qui erraient sur le quai.

Ce qui intéressait le plus les nouveaux arrivés, c'étaient les européens qui, comme eux, avaient quitté leur pays pour venir chercher de l'or en Californie. La plupart de ces pauvres diables étaient couverts de haillons, ils portaient leurs cheveux longs et mal peignés, Mais, en revanche, tous avaient à la ceinture de leur pantalon un revolver ou un coutelas et semblaient adresser à droite et à gauche des regards de défiance.

On pouvait également voir dans le nombre de ces gens-là des personnes paraissant mieux élevées que les autres, vêtues avec plus de soin, mais qui n'en vivaient pas moins sur le pied d'égalité avec ceux dont le costume était en loques.

(A suivre.)

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par Ch. BERNARD DEROSNE)

PREMIÈRE PARTIE UN JOLI TÉNOR

VIII

Troisième avertissement

— Ah! voici M. Dantrée qui chante. Venez-vous?

En effet, Dantrée chantait, et un flot de monde se poussait dans le salon où il était.

Ce monde disait : bravo... bravo... et feignait de se pâmer en faisant des mines qui étaient à mourir de rire.

Le cou tendu, la bouche en cœur, son mouchoir d'une main et les yeux perdus dans une sorte de rêverie de pacotille, Gaston, lui aussi, s'en donnait tout son saoul.

Mais il avait beau être ridicule, ce satané cabotin, il restait beau.

Catherine le regardait, dans une attitude à la fois gracieuse et hébétée.

Elle était toujours au bras du capitaine qui,

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

rouge comme un coq, roulait des yeux ahuris.

Mais un grand diable de laquais, qui n'en finissait plus, s'adressant au capitaine :

— Je vous demande pardon, capitaine, c'est la femme de chambre de mademoiselle qui demande si elle pourrait parler un instant à mademoiselle.

— Ninon! dit Catherine. Que veut-elle? Où est-elle?... Ah! je la vois! Excusez-moi, capitaine.

La femme de chambre était à la porte du salon : elle tenait un petit paquet à la main.

— Eh bien! mon enfant, dit Catherine avec impatience, que veux-tu?

— C'est ce paquet, mademoiselle. Thomas l'a trouvé par terre, dans le vestiaire, des messieurs, et il pense qu'il appartient à M. Dantrée.

— En vérité! Et qu'est-ce qui lui fait penser cela?

— C'est mademoiselle qu'il est adressé à la Nouvelle-Orléans. Mademoiselle veut-elle le regarder?

Catherine prit le petit paquet et regarda l'adresse. C'était sans aucun doute possible l'écriture de Gaston.

Mademoiselle MARIE de LANSAC

Rue de France

Nouvelle-Orléans

Louisiane.

Etats-Unis d'Amérique

Il y eut un moment de silence. La femme de chambre, debout attendait.

Sa jeune maîtresse tenait le paquet et regardait l'adresse d'un air étrange. C'était certainement l'écriture de Gaston. Mais qu'était cette mademoiselle Marie de Lansac et que contenait le paquet?

Des lettres, et cette espèce de carte dure qu'elle sentait était pour sûr une photographie.

Dantrée lui avait raconté toute son histoire, mais ne lui avait jamais parlé de Marie de Lansac.

Ses lèvres s'étaient serrées et une lueur blafarde et terne avait passé dans ses yeux.

Pour la première fois, la jalousie, l'atroce jalousie, avait glissé dans son jeune cœur son venin de vipère.

— Ceci appartient à M. Dantrée, Ninon. Thomas avait raison. Tiens, dis-lui... non, reprit-elle brusquement, je le lui donnerai moi-même.

Le paquet était petit, elle le tenait serré dans sa main en retournant au salon.

Dantrée venait de finir son morceau et souriait, s'inclinant en recevant des compliments.

Il se dirigea vers Catherine et lui offrit son bras comme quelqu'un qui en a le droit.

— Ma chère enfant, dit-il, que vous arrive-t-il et pourquoi... oh! pourquoi faites-vous ce visage sinistre?... que se passe-t-il?

Les grands yeux clairs et francs de la jeune fille se fixèrent sur les siens.

— Oui, mon amour, dit Gaston répondant à ce regard, qu'y a-t-il?

— Gaston, s'écria soudain Catherine avec énergie, avez-vous jamais menti?

— Oh! bien souvent, extrêmement souvent, et il est bien probable que je mentirai encore, ma chérie, répondit Dantrée. Quelle singulière question? Comme s'il y avait au monde un homme ou une femme qui n'aient pas menti.

— Parlez pour vous, dit froidement la jeune fille. Je ne puis, pour ma part, admettre qu'un homme d'honneur mente. Tenez, vous voyez le capitaine de Vere?

— Non, j'ai la bonne fortune de ne pas le voir en ce moment.

— Eh bien! si ridicule qu'il soit, le capitaine est un galant homme, incapable d'une déloyauté... d'une félonie.

— Tout à fait comme les messieurs que l'on voit dans les livres, alors, répondit Gaston en plaisantant : sans peur et sans reproche. Mais où voulez-vous en venir, monsieur le juge d'instruction!

— Le voici, monsieur Dantrée. Qu'est-ce que c'est que Marie de Lansac?

Dantrée ne broncha pas, car il savait, comme pas un, faire bonne contenance dans les moments difficiles. Avec un sang-froid parfait et une nonchalance souveraine, il dit :

— Marie de Lansac?... Mais je connais une jeune fille de ce nom à la Nouvelle-Orléans.

Vous voulez savoir ce que c'est que cette jeune personne, Catherine? Eh bien, elle est la petite-fille d'un gentilhomme français de cette ville, et je lui ai donné des leçons de chant dans le temps. Mais pourquoi me regardez-vous d'un air si terrible? Il n'y a rien de mal dans tout ceci, je suppose? (A suivre.)

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 6^e — Sommaire du 2 mars 1902.

V^o Nacla : Courrier du dimanche. — Camille Flammarion : La science et la politique. — Georges Ohnet : Le Brasseur d'affaires (suite). — Jean Aicard : Tata (suite). — Georges d'Espèrès : La Légion étrangère (suite). — Camille Flammarion : Stella (suite). — Henry Grenet : 100 millions (suite). — Félicien Nacla : Dictionnaire rustique (suite). Petite correspondance.

LA NATURE. Revue des sciences, illustrées HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef (Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n^o 1501 du 1^{er} Mars 1902.

Les bateaux à turbine par Daniel Bellet. — Nouveau radio-conducteur, par J.-F. Gall. — Régulateurs de température et d'humidité, par G. Marty. — La lumière zodiacale et les aurores boréales, par Lucien Libert. — La cytogénèse expérimentale, par le Dr A. Cartaz. — Fabrication mécanique des bouteilles, par Georges Caye. — Distribution de l'énergie électrique à Paris, par J. Laffargue. — Un animal calendrier, par Henri Coupin. — Eléments de bonne conservation par le froid, par J. de Loverdo. — Chronique. — Académie des sciences ; séances du 24 février 1902, par Ch. de Villedeuil. — L'arc électrique parlant et chantant, par J. Leroy.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.



DÉPÔT : Pharmacie FOURNIÉ, Place du Marché à Cahors.

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n^o 2 : 3 fr.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le

Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n^o 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Voyage circulaire en Bretagne

A prix très réduits

La Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, en vue de faciliter les excursions en Bretagne, délivre toute l'année dans toutes les gares du réseau d'Orléans, aux prix très réduits de 65 francs en 1^{re} classe et de 50 francs en 2^e classe, des billets circulaires, valables 30 jours comprenant le tour de la presqu'île :

Rennes, Saint-Malo-St-Servan, Dinard, St-Brieux, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Savanay, le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Redon et Rennes.

Le voyageur partant d'un point quelconque pour aller rejoindre cet itinéraire, pourra obtenir dans ce but et sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, un billet de parcours complémentaire de la classe du billet circulaire, et comportant une réduction de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

La même réduction lui sera accordée après l'accomplissement du voyage circulaire, soit pour revenir à son point de départ initial, soit

pour se rendre sur tel autre point qu'il aura choisi.

NOTA. — Le voyage circulaire peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1^o à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert.

2^o en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand. — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE. LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques

- 1^o DE PARIS à TOURS.
- 2^o DE TOURS à NANTES.
- 3^o DE NANTES à LANDERNAU, et embranchements.
- 4^o D'ORLÉANS à LIMOGES.
- 5^o DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.
- 6^o DE ST-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal.

Premières livraisons d'une collection qui sera continuée

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Paris, viâ Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux bureaux succursales de la

Compagnie et à toutes les gares et stations de réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

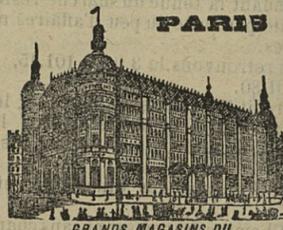
Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n^o 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.



Printemps

NOUVEAUTÉS

Nous prions les Dames qui n'auraient pas encore reçu notre Catalogue général illustré « Saison d'Été », d'en faire la demande à MM. JULES JALUZOT & C^{ie}, Paris L'envoi leur en sera fait aussitôt gratis et franco.



Le propriétaire-gérant : A. COUÉSLANT.

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE GOUVERTS CHRISTOFLE

Manufacture à Paris 56, Rue de Bondy

EXIGER

LA MARQUE DE FABRIQUE

Envoi franco du Catalogue

et le CHRISTOFLE en toutes lettres.

Nos représentants à Cahors sont MM. Mandelli, père et fils Bd Gambetta, 26,